

2023/15/12/32

**COMMUNE  
DE  
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023**

**Date de convocation :**  
05/12/2023

**Convocation affichée le :**  
08/12/2023

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice :** 27  
**Présents :** 22  
**Procuration (s) :** 5

Reçu en Préfecture de  
VANNES le 29/12/2023.....

Certifié exécutoire le 02/01/2024

Publié ou notifié le 02/01/2024

A GOURIN, le 02/01/2024...

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**MIS EN LIGNE LE**

02/01/2024

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren formant la majorité des membres en exercice.

Absents : BOCQUILLON Maud, PERON Alan, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : BOCQUILLON Maud à LE ROUX Véronique, PERON Alan à BOURLÈS Christophe, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à DUFLEIT Anthony, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.**

**32- CLASSEMENT DES PARCELLES AV 341 / AV 367 / AV 402 / AV 0395 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AV n° 341/367/0395/402 constituant la rue du 11 novembre et la rue du 8 mai 1945.

Conformément à l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement dans le domaine public peut être prononcé sans enquête publique préalable, lorsque ce classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ou les voies.

La longueur de la voirie qui sera intégrée dans le tableau de voirie sera de 442 mètres linéaires. L'actualisation du linéaire de la voirie communale fera l'objet d'une délibération ultérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DÉCIDE** de procéder au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AV n° 341/367/0395/402 constituant la rue du 11 novembre et la rue du 8 mai 1945.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOCH.



Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.